

CSRD : Questions matérielles de développement durable

Culture de soja durable et politique de déforestation

Introduction

Les fabricants d'aliments pour animaux utilisent diverses matières premières saines et riches en nutriments pour produire des aliments pour animaux. Un ingrédient très important est le (tourteau de) soja. Parmi toutes les protéines végétales, le tourteau de soja est la source de protéines la plus intéressante, car il contient tous les acides aminés essentiels et une grande quantité de protéines hautement digestibles. L'utilisation de la farine de soja dans l'alimentation animale est donc très importante d'un point de vue nutritionnel et n'est pas facilement remplaçable.

Achat collectif de certificats de soja durable

Depuis des décennies, le secteur belge de l'alimentation animale s'est engagé à rendre la chaîne d'approvisionnement en soja plus durable en recherchant des sources alternatives locales de protéines et en achetant des certificats de soja durable. Dans ce domaine, le secteur belge est un leader.

En 2009, le secteur belge de l'alimentation animale a commencé à acheter des certificats de soja durable. À l'époque, il s'agissait de 100.000 certificats. Par la suite, la quantité a été systématiquement augmentée. **En 2023, 491.000 certificats de soja durable ont été achetés collectivement, ce qui représente un investissement d'environ 950.000 euros.** Cela couvre 65% de la consommation totale de soja (total = soja dans les aliments pour animaux sur le marché belge + soja dans les aliments pour animaux à l'exportation) du secteur belge de l'alimentation animale. Au prorata, cette quantité sera répartie entre tous nos membres qui incorporent du soja dans leurs aliments.

- ▶ Voir la facture de BFA et la lettre d'accompagnement.

La quantité sera augmentée à l'avenir, avec une couverture de 100 % d'ici 2030..

Les agriculteurs qui cultivent du soja de manière durable reçoivent un certificat et un paiement supplémentaire. Avant de recevoir le certificat, l'agriculteur est contrôlé par une institution indépendante qui vérifie que le producteur respecte toutes les normes et qu'il n'est pas à l'origine de déforestation, entre autres. En garantissant l'achat de certificats durables à ces agriculteurs année après année, on les soutient durablement dans leurs efforts. Les agriculteurs apprécient les connaissances acquises et les procédures appliquées au cours du processus de certification. Ils obtiennent de meilleurs résultats et maîtrisent mieux leur exploitation.

BFA a choisi de diversifier l'achat de certificats pour le secteur de l'alimentation animale entre trois fournisseurs différents :

- ▶ Round Table on Responsible Soy (RTRS)
- ▶ Certified Responsible Soy (CRS)
- ▶ Sustainable Farming Assurance Programme non conversion (SFAP-nc)

Tous obtiennent de bons résultats pour ce qui est d'éviter la déforestation et la conversion de zones naturelles de grande qualité, dont le Cerrado fait également partie. Vous trouverez les certificats sur le site [web de BFA](#).

En 2023, l'Initiatief Duurzame Handel (IDH) a publié le [European Soy Monitor Report - IDH - the Sustainable Trade Initiative \(idhsustainabletrade.com\)](#)). Cette étude montre que la Belgique figure parmi les trois leaders en matière d'achat de certificats de soja durable, aux côtés de la Norvège et des Pays-Bas.

- ▶ Ces trois pays achètent suffisamment de certificats pour couvrir l'ensemble de l'utilisation intérieure de soja.

Législation européenne contre la déforestation

La mise en œuvre pratique de la nouvelle loi européenne sur la déforestation (EUDR) débutera le 30 décembre 2025. L'EUDR s'applique notamment au soja, au café, à l'huile de palme, au cacao, au bois, aux bovins et à d'autres matières premières.

La nouvelle législation garantit que seuls les biens et les produits - parmi les denrées concernées préalablement nommées - qui ne causent pas de déforestation entrent sur le marché européen. En outre, la production doit se dérouler d'une manière légalement démontrable et l'approvisionnement doit se faire de manière séparée. Les entreprises qui souhaitent commercialiser un produit concerné sur le marché européen devront effectuer une vérification préalable (Due Diligence) afin de démontrer que le produit est effectivement exempt de déforestation..